

MAIRIE de BELLOT

Mairie Mairie Secrétariat : 01.64.04.44.33

: 01.64.04.81.98

: 01.64.04.80.63

NS/

: mairiebellot@orange.fr

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 28 SEPTEMBRE 2018**

Le Conseil Municipal de Bellot dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. François HOUSSEAU, Maire.

Date de convocation : 21 septembre 2018

Présents:

M. François HOUSSEAU, Maire

Mme Sandrine LETOLLE - Mme Christine MOREAUX - M. Roger DARDART, Adjoints Mrs. Alexis DEPREZ - Luis Filipe DE MELO VIEIRA - Laurent MIGNARD - Frédéric DUGUET. Mme Joëlle LEGENDRE MORISSE .

Absents excusés + pouvoirs :

Mme Gabrielle MAILLARD ayant donné pouvoir à Mme Joëlle LEGENDRE - MORISSE Mme Muguette AUBISSE ayant donné pouvoir à Mme Sandrine LETOLLE Mme Sylvie LAROCHE DJOUADI ayant donné pouvoir à M. Laurent MIGNARD

Absent:

M. Gérard COLOMBO - M. Patrick SUDRES - M. Alfred FONTAINE

COMPTE RENDU DE LA PRÉCEDENTE SÉANCE

Le Maire procède à la lecture du dernier compte rendu. Le Compte rendu n'appelant aucune observation est adopté à l'unanimité.

Mme Moreaux demande l'ajout d'une remarque sur la cantine : Mise en place de la taxe de nonpaiement dans les délais (A réfléchir pour les petites sommes impayées = 5,10,15€).

Nomination secrétaire de séance

Conformément à l'article L2121-15 du code Général des collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil municipal, Madame Joëlle LEGENDRE-MORISSE a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

3/ Contrat de dératisation (Délibération N°2018-6-1)

Il s'agit de renouveler le contrat de dératisation avec la société AHRB pour une période d'un an. Prestation dont le prix reste identique depuis de nombreuses années (780€ ttc), comprenant deux passages par an. Mise à disposition de produits pour la Commune et les administrés.

4/ SDESM : Marché groupé de diagnostics amiante et HAP (Délibération N° 2018-6-2)

La Commune valide l'adhésion au groupement d'achat mis en place par le SDESM. Ce marché concerne la recherche des polluants dans les enrobés de route avant travaux (amiante, métaux lourds....).

5/ Redevance d'assainissement collectif 2019 (Délibération N°2018-6-3)

Suite au rapport de l'Etude de Gouvernance de la CC2M et au transfert de la compétence Assainissement Collectif le 1^{er} janvier 2020, la Commune doit faire le choix de couvrir ses charges (factures, investissement au titre de l'assainissement). Il faut obtenir le taux de couverture (= coût d'entretien, de facturation, d'investissement, d'amortissement d'une station d'épuration).

Le maire présente la situation de communes voisines et propose au Conseil les tarifs suivants :

- Coût de branchement : 3.15€
- Redevance assainissement : 1.20€ / m3

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

6/ Assurance inondations (Délibération N°2018-6-4)

Le Maire rappelle les dégâts sur les bâtiments communaux. Il cède la parole à Mme Moreaux qui présente une estimation des différents devis des entreprises pour :

- Les bâtiments, École, Mairie
- Matériel, mobilier et l'informatique
- Travaux de voirie

Elle présente également les estimations d'indemnisation par l'assurance pour les différents dommages et les montants des franchises.

7/ Point travaux

Le Maire fait le point des travaux en cours :

- Bibliothèque : Cloison refaite le 27 septembre (Réouverture le 29 septembre)
- Chaudière école travaux le 3 et 4 octobre
- Voirie et autres travaux en fonction des indemnités d'assurance et de subventions.

L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ, LA SÉANCE EST LEVÉE A 22H00.

François HOUSSEA

Le Maire.